

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 27 MARS 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mars à 19 heures
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire
sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

ETAIENT PRESENTS

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Jean-Michel BONNIN, Sophie FRANÇOIS, Virginie GRIVault, Sandrine GOURDIEN, Stéphane ARGOULON, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, André D'ACUNTO, Patricia GUERIN, Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Christian CAILLEAU, Isabelle MABILLE, Pascal MONJAL.

Secrétaire de séance : Fabrice BOUDIER

ABSENTS EXCUSES

Danièle ADAM a donné pouvoir à Claudie MARCHAND
Sylvanie BOUCHET a donné pouvoir à Jean-Michel BONNIN

ABSENT

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	25
. Nombre de pouvoirs :	2
. Nombre de votants :	27

Date d'affichage de la présente délibération : 7 avril 2015
Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 7 avril 2015

La nomination de Fabrice BOUDIER comme secrétaire de séance est approuvée par l'assemblée.

N° 2015 – IV – 1 - URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Des propriétaires d'immeubles, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre un bien qui est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE	DESIGNATION DES BIENS
Héritiers de Jeannine TOURAINE : TOURAINE Jean-Charles - TOURAINE Pierre et TOURAINE Anne	Immeuble bâti sis : 76 rue de Maligras Section BE n° 109, n° 111 et n° 62 respectivement d'une superficie de 890 m ² , 1062 m ² et 365 m ²

Vu la délibération n° 2014-IV-3 du 6 mars 2014 instaurant un droit de préemption au bénéfice de la commune de MONTREUIL-BELLAY,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2015 – IV – 2 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2014

Vu

- le budget primitif de l'exercice 2014,
- les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats de paiement,
- le compte de gestion dressé par le trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, ainsi que l'état de l'actif ;

Vu la reprise, dans les écritures du Trésorier, du montant :

- de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013,
- de tous les titres émis,
- de tous les mandats de paiement ordonnancés ;

Vu l'exécution de toutes les opérations d'ordre prescrites dans les écritures du Trésorier ;

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Considérant l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant enfin des valeurs inactives sur la comptabilité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé par le Trésorier pour l'exercice 2014 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

Marc BONNIN et Jocelyne MARTIN quittent la séance.

N° 2015 – IV – 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif 2014, sur présentation du budget primitif 2014, du budget supplémentaire et des décisions modificatives qui s'y rattachent, peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		697 717,58		213 583,75		911 301,33
Opérations de l'exercice	4 436 819,38	5 172 932,03	1 431 588,46	1 779 996,86	5 868 407,84	6 952 928,89
TOTAUX	4 436 819,38	5 870 649,61	1 431 588,46	1 993 580,61	5 868 407,84	7 864 230,22
Résultat de clôture		1 433 830,23		561 992,15		1 995 822,38
Restes à réaliser	-	-	1 379 221,93	428 363,54	1 379 221,93	428 363,54
TOTAUX CUMULES	-	1 433 830,23	1 379 221,93	990 355,69	1 379 221,93	2 424 185,92
RESULTATS		1 433 830,23		- 388 866,24		1 044 963,99

Après avoir :

- CONSTATÉ les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNU la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETÉ les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Considérant que le compte administratif 2014 est conforme au compte de gestion 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2014.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Marc BONNIN et Jocelyne MARTIN rentrent en séance.

N° 2015 – IV – 4 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Au regard, d'une part, des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Considérant :

- l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 433 830,23 € pour l'exercice 2014,
- le besoin de financement 2014 de la section d'investissement s'élevant à 388 866,24 €.

L'affectation du résultat (1 433 830,23 €) pourrait être la suivante :

- pour partie, soit 388 866,24 € affecté au financement du besoin de financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget 2015 "excédent de fonctionnement capitalisé").
- pour solde, soit 1 044 963,99 € pouvant être repris en section de fonctionnement au budget primitif 2015 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de l'exercice 2014 telle que présentée ci-dessus.
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

N° 2015 – IV – 5 - FINANCES LOCALES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2015

Après avoir rappelé que le budget a été établi sur une hypothèse de maintien des taux à leur niveau de 2014,

→ Taxe d'habitation	: 15,94 %
→ Taxe sur le Foncier Bâti	: 28,58 %
→ Taxe sur le Foncier Non Bâti	: 47.07 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** les taux pour l'année 2015 à leur niveau 2014.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

N° 2015 – IV – 6 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2015 de la commune, joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **VOTE** la section de **fonctionnement** du Budget Primitif 2015 communal qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 5 901 113.99 €.

Denis **AMBROIS** quitte la salle de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 4 oppositions (Jocelyne MARTIN, Christian CAILLEAU, Peggy POTIER, Isabelle MABILLE)

► **VOTE** la section d'**Investissement** du Budget Primitif 2015 communal, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 171 21.93 €.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Le Budget primitif global 2015 de la commune s'élève à. 9 073 035.92 €.

Denis **AMBROIS** rentre en séance.

N° 2015 – IV – 7 - FINANCES LOCALES - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2015

La circulaire du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics, et revalorisées suivant la même périodicité. En application de cette règle, le maximum est maintenu au montant fixé en 2014 soit à 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le montant de **474.22 €** pour l'indemnité de gardiennage de l'église, identique à 2014.

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

N° 2015 – IV – 8 - FINANCES LOCALES - MERON – AMENAGEMENT DE SECURITE – demande de subvention

Considérant le budget primitif 2015 et l'ouverture d'une ligne de crédit pour la réalisation d'aménagement de sécurité à l'entrée du village de Méron sur la RD 166

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-CONFIRME la réalisation des travaux d'aménagement et de sécurité.

-SOLLICITE un co-financement de la part du Conseil Général.

-ARRETE le plan de financement ht définitif de la première tranche tel qu'il suit :

Conseil Général – 20 %	1 500,00
Commune	6 000,00
Coût total ht	7 500.00

- SOLLICITE l'autorisation d'engager les travaux avant notification de la décision de subvention.

- CHARGE et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

SOMMAIRE :

N° 2015 – IV – 1 - URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

N° 2015 – IV – 2 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL - COMPTE DE GESTION 2014

N° 2015 – IV – 3 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

N° 2015 – IV – 4 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2014

N° 2015 – IV – 5 - FINANCES LOCALES - FISCALITE DIRECTE LOCALE - TAUX 2015

N° 2015 – IV – 6 - FINANCES LOCALES - BUDGET GENERAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

N° 2015 – IV – 7 - FINANCES LOCALES - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2015

N° 2015 – IV – 8 - FINANCES LOCALES - MERON – AMENAGEMENT DE SECURITE – demande de subvention

La séance est levée à 21H

Fabrice BOUDIER
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN
Maire de Montreuil-Bellay